

Les archives de la Loire à l'horizon 2021

Les archives désignent à la fois les documents plus ou moins anciens, le bâtiment qui les conserve et le service qui s'en occupe. La fonction archives se retrouve dans toutes les structures et organismes chargés d'une activité, que ce soit dans le secteur privé comme dans le secteur public. Mais en général, un service d'archives ne s'occupe prioritairement que des documents produits par la structure dont il dépend. Les Archives départementales sont un service du Département de la Loire qui est compétent pour les archives de la collectivité territoriale départementale, mais également pour toutes les archives publiques au sens du Code du Patrimoine, produites dans le ressort départemental. Le contrôle scientifique et technique qu'elles exercent au nom de l'État s'applique ainsi à l'administration territoriale de l'État, y compris la Justice et l'Éducation nationale (mis à part la Défense), aux officiers ministériels (principalement les notaires) ou encore toutes les collectivités et regroupements de collectivités territoriales, ainsi que les hôpitaux et établissements de santé publics.

À cette multiplicité d'interlocuteurs « publics », qui ont obligation de verser leurs archives aux Archives départementales, s'ajoute tout l'éventail des propriétaires d'archives privés présents dans le département : familles anciennes, hommes et femmes politiques, scientifiques, professions libérales, associations, syndicats, entreprises, commerces, etc... La Loire a cette particularité d'avoir connu tôt, dès le XIXe siècle et la Révolution industrielle, une forte augmentation de sa population, et est restée longtemps, jusqu'aux crises des années 1970-1980, un département très peuplé. Elle se situe toujours dans le premier tiers des départements français les plus peuplés. Ce qui fait que les archives modernes (1800-1940) et contemporaines (postérieures à 1940) forment des séries importantes en volume et en intérêt. En 1988, dans un bâtiment neuf inauguré en 1987, les archives occupent déjà un peu plus de 15,2 kml, sur les 33,7 kml nouvellement équipés. En 2001, elles en sont à 26,1 kml occupés. L'espace et le volume restent des problématiques constantes pour les archives contemporaines.

Les 15 dernières années ont donc été occupées principalement pour les Archives départementales par la gestion au mieux des espaces en raison de la perspective prochaine de leur saturation. Les entrées ont été limitées au strict nécessaire et aux urgences. Ce qui a eu pour effet positif de développer la collecte en amont, dans les services qui produisent les archives, et d'établir des relations suivies avec ceux-ci pour la réalisation d'outils de gestion de leurs documents (tableaux de gestion). C'est ainsi que les éliminations d'archives produites par les administrations du territoire s'élèvent en 2015 à plus de 5 kml, tandis que les versements d'archives historiques de ces mêmes administrations ne représentent la même année qu'à peine plus de 250 ml.

Ce travail en amont s'est accompagné d'un effort important porté sur le classement des fonds déjà entrés dans les magasins. Le service a ainsi eu une politique de publication et de mise en ligne de ses inventaires reconnue au plan national. Le classement a aussi permis d'identifier des documents susceptibles d'être éliminés, afin de toujours gagner de la

place. Pour les archives de Manufrance (fonds 63 J), les documents classés représentent au final 840 ml, sachant que lors des opérations de tri, 720 ml ont été éliminés.

L'exemple de Manufrance, même s'il est exceptionnel et revêtait à l'époque un caractère d'urgence, souligne en général l'importance de mettre en place des procédures de collecte en amont à l'instar de celles mises en place avec les administrations de la Loire. Même si le statut d'archives publiques et le caractère réglementaire de la collecte pour ces dernières contribuent à « faciliter » les choses, la politique de collecte en amont mérite non seulement d'être poursuivie pour les archives publiques mais aussi étendue aux archives privées. Aussi, sauf urgence exceptionnelle, les archives, publiques ou privées, ne doivent plus entrer sans être identifiées dans les magasins, afin de ne pas entretenir un stock d'archives non traitées, inexploitable pour le public.

D'autant qu'avec près de 35 kml d'archives conservés, la Loire, pour un département ne comportant pas d'administrations régionales, n'est pas en retard au point de vue de la constitution des collections. En 2014, elle se place juste après l'Isère (35,4 kml) et les Hauts-de-Seine (35,2 kml), et devant l'Hérault (34,2 kml) et la Meurthe-et-Moselle (33,3 kml). Mise à part cette dernière qui, avec 733 000 habitants a une population comparable à celle de la Loire, les autres départements cités ont des populations dépassant le million d'habitants.

L'extension de critères sélectifs à tout type d'archives permettra de préserver les nouveaux espaces disponibles à compter de 2019 et de donner le temps de traiter les archives encore en attente de classement. La part des archives qui n'ont pas encore d'instrument de recherche satisfaisant, est en effet évaluée à 35 % en 2015, soit près de 12,2 kml. Or l'ouverture des nouveaux espaces de conservation crée un « appel d'air » dès que l'inauguration est connue dans la presse, d'autant plus que des fonds importants sont en attente de versement aux archives : archives antérieures à 1960 de la CCI (160 ml), documents des hypothèques conservés à Issoire (1907-1955 pour les 3 arrondissements). Les notaires sont susceptibles de verser de dix à une vingtaine d'années de minutes en fonction des études.

L'effort consacré par le service pour se doter d'un nouveau bâtiment a été considérable. Maintenu sur plus de 10 ans, il a abouti, mais il a aussi provoqué une certaine usure dans l'équipe. La priorité peut désormais se porter sur les documents conservés : les inventorier pour mieux les faire connaître et les mettre en valeur.

Conserver et connaître pour communiquer

Le travail de classement est un travail de longue haleine : 7 ans pour les archives de Manufrance ! Si l'on considère que ce sont 1560 ml qui ont été traités pendant cette période par une vingtaine de personnes, impliquées à des degrés divers, il faudrait donc un peu plus de 50 ans pour traiter les 12,2 kml d'archives évalués précédemment en attente d'instrument de recherche satisfaisant. Avec 22,6 kml estimés correctement classés, la Loire se situe tout de même au niveau de la Haute-Savoie (22 kml), du Var (22,1 kml), de la Seine-Saint-Denis (22,5 kml) ou du Rhône (24,5 kml). Pour ce dernier, la proportion des archives dotées d'un instrument de recherche satisfaisant se rapproche de celle de la Loire, avec 62 %. Les

autres départements ont des taux supérieurs à 80%, mais il faut compter avec des différences d'appréciation sur la qualité des instruments de recherche permettant l'accès aux documents.

Quoiqu'il en soit, un travail important doit être mené pour une meilleure connaissance des fonds conservés. Il pourra s'appuyer sur les potentialités offertes par les TIC (logiciel Gaia, moteurs de recherche...). Comme ce travail est long et discret, voire obscur, il convient de mener une politique de valorisation des documents et des équipes qui s'en occupent. Là aussi, toutes les opportunités offertes par les TIC doivent être exploitées. Avec internet, le patrimoine écrit a trouvé un média qui lui convient et qui est plébiscité par le public, comme en témoignent les taux de fréquentation des pages internet (plus de 425 000 visites en 2015).

À l'exemple des médiathèques qui ont engagé une réflexion sur le « troisième lieu », les Archives doivent réinterroger leurs offres et l'adéquation de celles-ci aux demandes du ou des publics. Le présent projet de service est une première étape dans une réflexion de ce genre.

Nouveau bâtiment

Entre 2010 et 2015, sur 6 ans, les archives publiques se sont accrues de 2487 ml, soit une moyenne annuelle de 414,5 ml. Sur la même période, les archives privées se sont accrues quant à elles de 310 ml, soit une moyenne annuelle de 51,5 ml.

L'APD approuvé en 2015 prévoit la construction d'un nouveau silo composé de 8 niveaux de magasins équipés en rayonnages mobiles offrant une capacité de stockage de 11 832 ml, dont un niveau prévu pour un magasin équipé de meubles à plans. Compte tenu de l'accroissement annuel moyen évoqué précédemment, le nouveau bâtiment ne devrait pas être saturé avant une vingtaine d'années.

Tout en restant pragmatique face aux situations d'urgence, il est donc important de maintenir un accroissement annuel maîtrisé, de façon à ne pas créer de nouveaux retards dans l'inventaire des archives et pouvoir traiter correctement tous les documents déjà entrés. Le temps et l'espace offerts par le nouveau bâtiment doivent servir à classer et trier les fonds conservés, et les ranger dans les magasins en fonction de critères de sécurité établis dans le plan d'urgence et des exigences de consultation en salle de lecture.

Il s'agit dans un premier temps d'assurer principalement le suivi du chantier qui devrait débuter en 2017 et durer environ 2 ans. En étroite collaboration avec la DPMG, l'année 2016 sera ainsi mise à profit pour boucler le dossier de subvention avec la DRAC (800 K€) et anticiper les déménagements provisoires de personnel. Il convient aussi de se préparer à satisfaire la curiosité du public quant au nouveau bâtiment livré à partir de 2019. Des visites sont à prévoir (élus, administrations, collègues...) et un partenariat pourrait être envisagé avec Saint-Etienne, Ville d'Art et d'Histoire, à destination du grand public.

En outre, un regain d'intérêt pour la fréquentation de la salle de lecture peut être encouragé en y renouvelant l'offre disponible (ouvrages en libre accès, bibliothèque numérique...). Les Archives doivent retrouver leur place de pôle de référence quant à l'histoire du département de la Loire.

Classer : identifier, protéger et numériser les grands formats

Valoriser : organiser des visites régulières du bâtiment

Organiser et ranger les collections en fonction du plan d'urgence et des besoins de la salle de lecture

Programmer la réouverture de 2019 : réorganiser l'offre au public en salle de lecture (usuels, postes internet...)

Nouveaux classements

Le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment sera aménagé en espace de travail, avec notamment une salle de tri pour classer les archives. Les classements en cours doivent évidemment être poursuivis et achevés, en particulier les archives de la justice (série U, 1800-1958).

Il paraît intéressant et productif de rapprocher les fonctions de collecte et de classement. La césure de 1940 appliquée entre archives modernes (1800-1940) et contemporaines (de 1940 à nos jours), si elle a une valeur institutionnelle et historique indéniable, n'offre que peu d'intérêt pour les internautes. Le cadre de classement chronologique et thématique, héritage de l'archivistique du XIXe siècle, a eu des avantages, et s'il doit être respecté pour l'identification des archives, il convient de lui appliquer la souplesse qu'autorisent les TIC et l'adapter aux pratiques actuelles des internautes.

Pour ce faire, il est nécessaire que les archives privées ou publiques qui entrent dans le dépôt, soient dotées d'une liste ou d'un inventaire sous forme électronique le plus satisfaisant possible. Il faut également que les potentialités de recherche et d'interrogation du logiciel métier des archives, Gaia, soient accessibles au public ou que, en tout cas, les inventaires électroniques réalisés aux archives puissent être interrogés par un moteur de recherche efficace.

En effet, le réflexe de recherche passe de plus en plus par internet, y compris pour les sciences humaines. Des inventaires interrogeables en ligne rendent les archives conservées mieux visibles et plus attractives pour un public national voire international. Le service peut adopter une grille de description avec des degrés différents de précision afin d'avoir rapidement une vue d'ensemble, quitte à revenir par la suite et à approfondir la description de fonds ou d'ensembles de documents. De la sorte, il serait possible d'obtenir une ou

plusieurs bases de données, interrogeables par un seul moteur de recherche, avec une grille de recherche simple de type Google.

Enfin, il faut utiliser toutes les formes de travail possibles pour réduire le temps de traitement des archives : équipe interne spécialisée, travail individuel, groupe transversal au sein des archives, encadrement de stagiaires (étudiants en Master professionnel d'archivistique), prestation de société privée, partenariat avec des associations ou des bénévoles...

Des archives historiques sont encore en attente de versement : hypothèques des trois arrondissements de la Loire conservées à Issoire pour la période 1907-1955 (300 ml). L'entrée de fonds importants de ce type peut être l'occasion de faire un état des lieux des archives d'une administration, comme la DDFiP, sur l'ensemble du territoire départemental, à l'instar de ce qui a été fait auparavant pour les collèges ou les subdivisions de la DDE.

Classer : inventorier le fonds Pinay, la série T (enseignement, affaires culturelles, sport)

Valoriser : faire connaître les fonds de la Justice

Communiquer sur la fin du classement des archives Manufrance

Récupérer les fonds en attente (Issoire, CCI de Saint-Etienne)

Nouveaux publics

La valorisation culturelle sous forme d'expositions sur place s'est peu à peu essouffée. Elle a pu atteindre un rythme très soutenu de 4 expositions par an. Toutes les potentialités des espaces d'exposition, aux normes de 1987, ont été exploitées. Ces espaces ne sont pas concernés par le chantier à venir. Par contre, les travaux risquent d'entraîner des perturbations et des nuisances.

Avec un service moins accessible, ou tout au moins perturbé, pendant la période 2017-2018, il est indispensable de maintenir le lien avec le public. D'autant plus que le service s'engage dans une démarche accordant une priorité au classement, travail long et peu visible. C'est pourquoi, une présence sur les réseaux sociaux pourrait pallier ces inconvénients tout en allant chercher de nouveaux publics.

Une présentation des sources disponibles pour la recherche aux archives départementales doit également tenir compte des pratiques actuelles des internautes. Le cadre de classement ne peut plus servir de base sur internet. L'état général des fonds devrait adopter une présentation compréhensible par le plus grand nombre. Afin d'offrir une présentation d'ensemble des collections, le degré d'exigence pour la description des fonds devra probablement être adapté, pour renseigner le public y compris sur les archives non encore accessibles (non classées).

Pour ce public moins bien formé à la recherche historique, il est important de développer des outils de médiation, notamment sur internet (tutoriels...), mais aussi sur place, aux Archives départementales, ou sur le territoire, en partenariat avec les institutions culturelles (archives communales, musées...) ou les associations (généalogistes, amis du patrimoine local...).

Classer : présenter un état des fonds sur internet

Valoriser : développer la médiation numérique (tutoriels)

Créer une page Facebook

Se rendre plus visible dans la vie culturelle : participer au Bicentenaire de l'École des Mines (initier un cycle sur l'ingénieur Beaunier), au 70^e anniversaire de la Comédie de Saint-Etienne (fonds Jean Dasté)

Nouvelles archives

Les Archives départementales de la Loire se sont investies de manière précoce dans l'étude de l'archivage des bases de données produites par le Département de la Loire. En effet, un Comité d'archivage électronique a été mis en œuvre dès décembre 2003 dans le but de sensibiliser les différents services producteurs d'archives électroniques de la collectivité à la question de l'archivage pérenne de leurs données produites sur support électronique.

C'est le renouvellement du parc logiciel départemental en 2000 qui a concrètement conduit la DSI à mettre sur la table la question du devenir des bases de données stockées sur leur serveur. La plupart ne présentant guère d'intérêt pour les besoins administratifs de la collectivité, ni a fortiori pour l'écriture de l'histoire, elles ont été majoritairement destinées à l'élimination, selon la même procédure que les archives produites sous forme papier.

Par contre, l'application GIP, base de données créée pour la gestion du personnel départemental et de la paie entre 1985 et 1999, et la base de données Ardent des Archives, qui gérait l'inscription des lecteurs, les communications en salle, les magasins..., ont été sélectionnées pour l'archivage. L'opération s'est finalisée en 2007 par la remise aux Archives départementales de quatre cédéroms : pour chacune des deux bases archivées, un exemplaire de conservation sous format TXT et un exemplaire de consultation sous format Excel.

Cette opération d'archivage s'est déroulée à partir d'un cas concret et a conduit le Comité d'archivage à changer de logique pour intervenir dès la conception du logiciel quant à la sélection des données d'intérêt archivistique et au module d'extraction de données dans un format d'archivage. Les Archives ont ainsi été sollicitées dans le cadre de l'acquisition d'une application de traitement des marchés publics dématérialisés et ont pu faire insérer dans le cahier des charges une clause relative à l'archivage électronique. Même chose pour le projet ACTES (dématérialisation du transfert des actes des collectivités locales).

Désormais, il devient nécessaire de se doter des capacités à archiver les données électroniques. Le Département de la Loire a ainsi pour projet d'acquérir une plateforme d'archivage électronique à l'horizon 2017. Dans cette perspective, le Département peut s'appuyer sur l'expérience capitalisée en matière de coopération et partage de savoirs entre archivistes et informaticiens au sein du comité d'archivage électronique, et d'opérations liées à l'archivage électronique et à l'amélioration de la gestion des documents bureautiques (projet « AGIRE »).

L'orientation générale prise par le département pour se doter à court terme d'un système d'archivage électronique définitif à l'horizon 2017, est ainsi confirmée. A ce titre, le projet bénéficie à nouveau du soutien de l'État dans le cadre de l'appel à projets AD-Essor 2016 (17 604 €).

Comme la majorité des départements au début des années 2010, la Loire s'est dotée de licences de réutilisation des données publiques pour répondre à l'évolution de la législation européenne et à la demande d'opérateurs privés. Cette politique mérite d'être évaluée et en fonction des résultats, une réorientation pourrait être encouragée en faveur de l'*open data* afin d'encourager la réutilisation libre des données publiques.

Collecter et conserver : acquisition et mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique

Valoriser les premiers versements et relancer la démarche AGIRE

Développer la réutilisation des données publiques et l'*open data*

Nouveaux territoires

La Loire conserve un patrimoine riche et historique (passé industriel, les musées, Le Corbusier...), qui figure parmi les atouts identifiés et promus par la Démarche Attractivité engagée par le Département.

Le passé industriel est particulièrement bien représenté, et les institutions patrimoniales sont nombreuses : Musée de la Mine et Musée d'Art et d'Industrie à Saint-Etienne, Atelier-Musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon, Musée de la Soierie à Charlieu, Musée de la Maille à Riorges, pour se limiter aux seuls établissements labellisés Musées de France. À Saint-Etienne, les archives municipales vont recevoir en dépôt les archives de Casino, à Montbrison, les archives municipales conservent les archives de Brillié (horlogerie).

Les Archives départementales conservent déjà de nombreux fonds d'entreprises, comme Manufrance, déjà cité, la Verrerie de Veauche (50 J), la Chapellerie France (53 J), la Société saint-chamonnaise de tresses et de lacets (SITEL, 96 J), les Moulinages Gillier (101 J), la Compagnie du Canal de Givors (119 J). La quasi-totalité de ces fonds sont entrés aux archives après la fermeture des entreprises. Il reste encore de nombreux fonds à inventorier

et à faire connaître du public, comme la Verrerie de Rive-de-Gier (216 J), les Forges et aciéries de Firminy (139 J), Creusot-Loire (186 J)..., ces fonds représentent encore au moins 875 ml à traiter.

La collecte de nouvelles archives d'entreprises pourrait donc se limiter aux urgences et à développer les contacts avec les entreprises emblématiques encore en activité. Il s'agirait de les sensibiliser à l'aspect patrimonial de leurs archives et les amener à s'en occuper, voire à les valoriser, sans que la collectivité ne propose de s'en charger d'emblée.

De nombreuses associations s'occupent de mémoires ouvrières ou syndicales. Des partenariats existent déjà avec des associations comme le CEDMO 42 (Centre d'études et de documentation sur l'histoire, la culture et la mémoire du Mouvement ouvrier). Ils peuvent être poursuivis.

Un autre domaine, pour lequel il y a un certain déficit d'informations et où l'action des Archives départementales serait bien plus visible, c'est le monde rural. En particulier, la collecte pourrait s'orienter vers le recueil de témoignages, d'archives orales, des témoins des mutations du monde agricole, de l'après Seconde Guerre mondiale au remembrement par exemple.

De manière générale, les Archives départementales doivent réinvestir sur le plan culturel l'ensemble du territoire ligérien. En effet, dans leur dimension culturelle, elles sont un facteur de développement de l'attractivité territoriale. La délocalisation des ateliers de médiation (découverte du cadastre...) pourrait être envisagée avec les communes ou les associations locales volontaires.

Une présentation des sources de l'histoire locale (archives départementales et communales), ainsi que les ressources disponibles en ligne (en lien avec le numéribus de la médiathèque départementale), pourrait également être organisée dans les communes ayant pris en compte leur patrimoine pour l'attractivité et le développement touristique : 11 villages de caractère (bientôt 14), 2 villes et pays d'art et d'histoire (Pays du Forez et Ville de Saint-Etienne), 2 villes figurant au guide Michelin des « 100 plus beaux détours de France » (Saint-Galmier et Charlieu).

Classer : établir un guide des sources pour les communes retenues pour une animation sur place.

Valoriser : présenter les archives départementales et les archives communales dans les communes conscientes de leur patrimoine historique (villages de caractère, les villes et pays d'art et d'histoire, villes figurant au guide Michelin des « 100 plus beaux détours de France »)

Collecter les archives orales des témoins de l'évolution du monde agricole

Développer les partenariats : expositions itinérantes (Musée de la Vigne de Boën, Atelier-musée du chapeau de Chazelles-sur-Lyon)

Administration générale

Le secteur de l'administration générale est également associé à la démarche de projet de service, notamment en ce qui concerne le suivi du chantier. En effet, il est indispensable d'assurer la continuité du service au public pendant le chantier (même si des fermetures ponctuelles sont à prévoir), et le travail du service.

Le contrôle de la masse salariale imposera, comme à tous les services, des efforts en termes de non renouvellement systématique de tous les départs à la retraite. Le fonctionnement du secrétariat pourra se trouver impacté et en particulier, les réponses aux demandes de recherche. Une nouvelle organisation sera pensée pour assurer une qualité de service équivalente et recourir au maximum à l'outil informatique et à Internet.

Comme tout service administratif, les Archives doivent se doter d'un tableau de gestion des documents afin de préparer un versement et des éliminations. Cette démarche est étendue aux documents électroniques et les Affaires générales coordonnent l'archivage et la gestion interne des ressources électroniques (démarche AGIRE) au sein des Archives. Cette expérience peut être capitalisée au profit d'autres services du Département ou dans le cadre d'une « journée des nouveaux arrivants » articulée avec la DRH.

Classer : établir un tableau de gestion et préparer un versement

Valoriser : participer à la formation des services du Département sur l'archivage et la gestion interne des ressources électroniques (AGIRE)

Assurer le suivi du chantier, notamment pour anticiper les perturbations des services aux publics